

Certiphyto renouvellement : Certificat Individuel Professionnel Produits Phytopharmaceutiques Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément (CIPP DENSA Renouvellement)



Contexte



Le dispositif "certiphyto", relatif à l'utilisation professionnelle des produits phytosanitaires, est obligatoire depuis le 1er octobre 2014.

Le Certificat Individuel Professionnel atteste des connaissances nécessaires à l'utilisation, en sécurité, des produits et à la réduction de leur usage.

Objectifs de la formation

Actualiser les connaissances réglementaires et techniques nécessaires au renouvellement du Certificat Individuel Professionnel pour l'activité "utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un cadre professionnel" dans la catégorie "Décideur en entreprise non soumise à agrément – Collectivités territoriales" ou "Opérateur en entreprise non soumise à agrément – Collectivités territoriales"

Public concerné

Agents, responsables techniques, responsables des achats, ... : toute personne chargée de décision dans les collectivités territoriales ou chargé de l'application des produits

Prérequis des participants

Avoir obtenu son certiphyto dans la même catégorie que celle demandée, dans les 5 ans qui précèdent la demande

Contenu

Le contenu s'adapte aux différents certificats et traite les thèmes

Réglementation et sécurité environnementale : Cadre réglementaire lié à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et mesures à prendre en compte pour la protection de l'environnement.
Santé sécurité de l'applicateur : Risques pour la santé et mesures à prendre en compte pour la sécurité des utilisateurs.

Réduction de l'usage, méthodes alternatives : Techniques alternatives, notion de biocontrôle et raisonnement des interventions dans un contexte de protection intégrée des cultures ou des espaces.

Remarque : il est possible d'obtenir son certificat en passant uniquement un test

Méthodes et moyens

Alternances d'apports par exposés sur diaporamas, de recherches d'informations et d'échanges sur situations vécues par les participants.

Possibilité de sessions à la demande

Mode de validation des acquis

Test intermédiaires sous forme de qcm et test final validant le certificat si seuil de réussite atteint.
En cas d'échec au test final une journée complémentaire de formation doit être effectuée.

Taux de réussite 2023 : 93%

Intervenants

Isabelle MENNECHET, Ingénieure techniques horticoles et formatrice



1 jour
7 heures



Rouffach



Voir l'agenda

Tarifs 2024

180€ net* par participant

*Organisme non assujetti TVA

Des possibilités de financement existent en fonction de votre statut.

Nous contacter

Isabelle Mennechet : 03 89 78 73 07 - cfppa.rouffach@educagri.fr